

Commune d'Aytré - Concession de Plage - Secteur Godechaud Plan annexé n°2

-  Emprise de la concession de plage
- Equipements relevant de la concession de plage**
-  Lot d'activité
-  Zone d'activités sportives et culturelles
-  Point d'information communal
-  Poste de secours
-  Zone de stationnement
-  Toilettes sèches
- Éléments ne relevant pas de la concession de plage**
- Concessions d'utilisation du DPM**
-  Concession ouvrages commune
-  Ligne électrique concession commune
-  Ouvrages du système d'endiguement
-  Evacuation pluvial système d'endiguement
- Superposition d'affectation**
-  Voirie et stationnement en superposition
- Autorisations ponctuelles**
-  Emissaire d'évacuation eaux des marais
- Autre**
-  Concession conchylicole
-  Limite du domaine public maritime naturel

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° 22 RSL16
du ~~13~~ **25 NOV. 2022**
Le Secrétaire Général
Pierre MOLAHER
Pierre MOLAHER

